SUR

# LE POLYPTYQUE

## ET LE PREMIER CARTULAIRE

DE MONTIER-EN-DER

PAR

### PAUL THOMEUF

I.

DU PREMIER CARTULAIRE DE MONTIER-EN-DER.

§ 1. Description du manuscrit. — § 2. Opinion de Bréquigny sur la date du cartulaire, sa lettre à D. Dumay. — § 3. Que ce cartulaire a été rédigé, non point comme Bréquigny le prétend, au commencement du xme siècle, mais vers l'année 1130, sous le gouvernement de l'abbé Roger; preuves paléographiques et diplomatiques de cette assertion. — § 4. De l'ordre dans lequel sont classés les actes du cartulaire et de la table de ces actes. — Du petit résumé chronologique qui se trouve en tête du manuscrit; qu'il a été commencé au xme siècle, et de son importance historique. — § 5. Des autres cartulaires de Montier-en-Der; notice des quatre autres cartulaires de l'abbaye. — § 6. Appendice. Des archives de l'abbaye du Der.

#### DU POLYPTYQUE DE MONTIER-EN-DER.

§ 1. Notice sur ce polyptyque. — Que, sauf Ducange, les savants ne s'en sont point servi. — § 2. De la division du polyptyque et des formules qui y sont usitées. - Qu'il ne renferme que la liste des propriétés ad victum et vestimentum fratrum, et non point celle des propriétés de Thesauro ecclesia. - Distinction entre ces deux classes de propriétés monastiques. — Quelle est la date exacte de ce document; dissertation sur ce sujet, et conclusion d'après l'examen de huit actes importants de notre cartulaire : « la rédaction primitive du polyptyque de Montier-en-Der a eu lieu de 1030 à 1040, pendant les dernières années du gouvernement de Dudon I, ou pendant les premières de celui de Milon. » — § 4. De l'importance de ce polyptyque; qu'il présente les plus précieux détails sur l'état des personnes et surtout sur l'état des terres au commencement du xie siècle, et que, par plus d'un côté, il n'offre pas moins d'intérêt que celui d'Irminon.

#### III.

HISTOIRE DES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ABBAYE DU DER, D'APRÈS LES TEXTES DU PREMIER CARTULAIRE.

Division de cette histoire. Chapitre I. Saint Berchaire.— § 1. Sa naissance près de Poitiers. — § 2. Saint Nivard, archevêque de Reims, son parrain, le confie à S. Remacles. — Que Berchaire a connu les plus grands évêques de son siècle. — § 3. De son séjour à Luxeuil où il étudie la règle de S. Columban. — § 4. De son voyage avec S. Ni-

vard aux bords de la Marne; fondation du célèbre monastère d'Haut-Villiers. — § 5. De la forêt du Derw et du château de Pontziol. — Est-il vrai, comme D. Gaspard le prétend, que Berchaire ait été abbé de Lonzes, avant de fonder le grand monastère du Der? — De la fondation de Puellemontier. - Que S. Berchaire avait déjà établi un autre couvent de filles à Vecqueville (gangiacum), et d'un diplôme de Thierry relatif à cette fondation. — § 6. Quels ont été avec Berchaire les fondateurs de Puellemontier? - Que Waltilde, femme du duc Waimer, en a été la première abbesse, et non point une autre Waltilde. - Prospérité de Puellemontier. - Quelle règle suivaient les sœurs? - § 7. Des commencements de Montier-en-Der et du mémorable diplôme de Childéric, qui est la vraie charte de fondation de l'abbaye (4 juillet 672); analyse de cet acte: traduction et notes inédites de D. Gaspard. — Quels sont les priviléges accordés à l'abbaye? — Quelles étaient à cette époque les limites de ses possessions? — Opinion de D. Gaspard. — Date et signatures du diplôme. — § 8. Du diplôme de Thierry III qui confirme celui de Childéric (23 mai 682). — § 9. De la charte de S. Berchaire par laquelle il donne à l'abbaye ses propriétés allodiales en Aquitaine. -- § 10. Où étaient exactement situés ces différents alleux? Qu'il est possible de déterminer la position de quelques-uns; exemples. - § 11. Discussion sur la date de la charte de S. Berchaire. Qu'elle est évidemment postérieure au diplôme de Childéric; preuves. — § 12. Immunités ecclésiastiques. — § 13. Quels sont les saints auxquels est spécialement consacrée la nouvelle abbaye? - § 14. Que la règle adoptée par S. Berchaire est un heureux mélange des deux règles de S. Benoit et de S. Columban; discussion et preuves. — § 15. Fin de la vie de S. Berchaire. — Ses rapports avec S. Léger. — Ses pèlerinages à Rome et en Palestine. — Sa mort en 685.

CHAPITRE II. SYNAULIUS (DE 685 AU COMMENCEMENT DU HUITIÈME SIÈCLE.)

§ 1. Du précieux secours que nous prête le petit résumé chronologique placé en tête du cartulaire. — § 2. Priviléges ecclésiastiques accordés à l'abbaye par Bertoend, évêque de Châlons; en quoi consistent-ils? — Confirmation des priviléges de Montier-en-Der par le pape Jean VI. — § 4. Mort de Synaulius.

Chapitre III. Du commencement du viiie siècle a l'année 814.

§ 1. D'une liste des abbés du Der entre Synaulius et Hatton, qui nous est fournie par le nécrologe de l'abbaye. — § 2. Donation d'Erlesenna; églises rurales fondées et desservies par les religieux. — § 3. De deux lettres prétendues de Charlemagne, adressées à des déprédateurs de l'abbaye. — § 4. Le pape Adrien confirme le privilége de Jean VI. — § 5. Est-ce sous Charlemagne ou sous Charles le Chauve que vivait le comte Boson, bienfaiteur de l'abbaye? — § 6. Première ruine de l'abbaye. — Le 1er novembre 814, Louis le Pieux en donne toutes les possessions à l'église de Reims. — A-t-il été donné suite à cette donation? — § 7. Résumé des trois premiers chapitres.

CHAPITRE IV. DE L'ANNÉE 814 A L'ANNÉE 960.

§ 1. De l'abbaye de Stavelo, et d'Hatton, qui en était abbé en 815. -- Comment et quand Hatton obtint-il le

titre d'abbé du Der? - Le diplôme de 815 est-il authentique? - § 2. Du diplôme de 827 où l'on ordonne une enquête sur l'abbaye du Der; Hatton finit par la relever et y introduit dans toute sa pureté la règle de S. Benoît. -§ 3. D'une donation de Louis en 832. - Mort d'Hatton en 836. — § 4. Dans quel ordre se succèdent les abbés du Der depuis la mort d'Hatton jusqu'à l'avènement d'Albéric? De la double liste de notre résumé chronologique et des historiens modernes; que ces deux listes ne sont pas d'accord. - § 5. Nouvelle liste proposée et preuves à l'appui. § 6. Résumé historique de cette période. — Table analytique des diplômes de Charles le Chauve. - Que sait-on d'Adalgaire, de ses successeurs et en particulier de Pardulus? - D'un précieux document publié par Surius, le De diversis casibus Dervenvis canobii. - Invasion des Hongrois en 919. - Fuite des religieux en Bourgogne où Raoul leur fait accueil. - Comment ils réforment le monastère de Saint-Chef au diocèse de Vienne. - Leur retour dans le Der. - Corruption de leurs mœurs et seconde ruine de l'abbave. - La réforme cette fois vient du monastère de Saint-Evre, à Toul, qui avait lui-même adopté celle de Cluny. - De l'abbé Albéric et de son conseiller Adson. — Albéric meurt en 960; Adson lui succède. - Liste des abbés du Der jusqu'en 1130.

#### IV.

DE L'ÉTAT DES TERRES ET EN PARTICULIER DU DOMAINE RURAL

DANS LE PERTHOIS AU COMMENCEMENT DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE, D'APRÈS

LE PREMIER CARTULAIRE ET LE POLYPTYQUE DE L'ABBAYE DU

DER.

CHAP. I. L'ALLEU. - S. 1er. Y en avait-il encore beau-

coup au xie siècle dans le Perthois? De l'hérédité des alleux. — § 2. De la transmission des alleux maternels; exemples curieux.

CHAP. II. LE FIEF, LA CENSIVE.—§ I. Nature et multiplicité des fiefs. — Églises inféodées. — Moitié de four donnée en fief, etc. — § 2. La censive; écluse donnée en censive, etc. — Quels étaient dans le Perthois les termes de paiement du cens?

Chap. III. Les prestaires. — § 1. Des différentes espèces de prestaires. — Analyse détaillée de douze chartes, dont chacune offre une espèce particulière. — § 2. D'une théorie générale des prestaires : A. Des formules de demande. — B. De la nature des biens donnés en prestaire. — De leur origine (huit origines diverses). — D. Des cinq principales obligations de ceux qui reçoivent des biens en prestaire. — E. Des obligations de ceux qui les donnent. — F. De l'hérédité et de la transmission des prestaires : que trois cas seulement peuvent se présenter. — G. Dernières observations. — § 3. De la composition et du produit des prestaires, — La composition est la même que celle des autres domaines ruraux. — Que dans notre polyptyque il n'est question de mancipia qu'à l'article des prestaires. — Produit annuel, au total et en moyenne.

CHAP. IV. LE DOMAINE RURAL. — § 1. De la composition du domaine rural. — Aspect général du domaine : Le manse seigneurial et ses dépendances. — Que dans le Perthois au xie siècle, ces dépendances sont au nombre de sept : 1° des terres arables ; 2° un lot de bois ; 3° un pré ; 4° des vignes ; 5° une ou plusieurs églises ; 6° un moulin ; 7° une brasserie. — Premiers détails sur chacune

de ces dépendances. - Seconde partie du domaine : 1 · les manses ingenuiles et leurs dépendances, 2º les manses serviles, 3º les hospitia. — Plan de la partie de l'Essai qui va suivre. — § 2. Du manse seigneurial et de ses dépendances: A. Les terres arables. — Que leur superficie est évaluée par le nombre de muids qu'on y peut semer. — Que cette évaluation est toute de convention et ne doit pas être prise à la lettre - Preuves de sa fausseté au point de vue agricole. — Qu'une terre de trois muids équivaut à vingt-huit ares environ. — Combien le manse seigneurial avait-il en moyenne de terres arables? - Qui cultivait les terres arables de ce manse? — Qu'est-ce que l'aratura? En quelles mesures est-elle exprimée? — Combien y a-t-il de manses à devoir l'aratura? - Quelle est la superficie des terres arables cultivées par les mansionarii, au total et en moyenne pour chaque manse?-Combien de terres arables reste-t-il à être cultivées directement par le manse seigneurial? — Combien les autres manses ont-ils, en moyenne, de terres arables dans leurs dépendances? — Tableau présentant la statistique complète des terres arables sur les trente-six domaines de l'abbaye. B. Les forêts. Comment en évalue-t-on la superficie. Elles rapportaient peu de chose à l'abbaye. — A qui appartenaient les coupes? — C. Les prés. — De la peditura in prato. — Tableau complet de ce que produisaient au total et en moyenne les prés des manses seigneuriaux avec l'indication de la superficie de ces prés. - D. Des vignes. -- Etat malheureux de ces vignes au commencement du xie siècle. — De la peditura in vinea. — Tableau de ce que rapportaient les vignes à l'abbaye.

- E. Les églises dépendant du manse seigneurial. -Du cens payé par ces églises. — Tableau des revenus annuels que les religieux en retiraient. — F. Les moulins. — Que rapportait leur location à l'abbaye? — G. Les brasseries. — Comment se faisait la bière? Tableau de ce que produisaient les brasseries du monastère. - H. Resumé sur les revenus annuels de chaque manse seigneurial: 1° au total, 2° en moyenne. — § 3. Des parties du domaine autre que le manse seigneurial. — A. Des manses en général et de leur statistique. - B. Des différentes espèces de manse; explication des mots: mansus apsus, vestitus dimidius, etc. — Qu'est-ce que les manselli? — C. Des habitants des manses et de leurs différents noms: mansionarii ingenuiles et serviles; aclasii; cavacarii, etc. Hypothèse nouvelle sur la condition de ces derniers. - De la population des manses. - § 4. Les manses ingenuiles: A. Obligations féodales des mansionarii: 1º l'aratura; — les hôtes n'y sont pas soumis; 2º la pedi tura; il y en a de quatre espèces: In messe, in curte, in prato, in vinea. — Les seigneurs laïques abusent de ce droit; le charroi et l'ambascatiaticum (carrus, Lignarium; différence de ces deux transports). —Queles seigneurs laïques accaparent aussi cette corvée. — De la législation du charroi d'après la charte de convention solennelle entre Gautier de Brienne et l'abbé Bruno. Détails sur chacune des autres obligations: 4° Corvada, 5° Manopera, 6° Dies, 7º Waite, 8º Prandium, 9º Caplin, 10º Hostolitium, 11º Pars conlaborati. — Des obligations pécuniaires et des redevances en nature des mansionarii ingenuiles. - Le chevage. — Les corvées qui peuvent se racheter. — Tableau des différentes prestations en nature. — C. Du pro-

duit des manses ingenuiles. - Réponse détaillée à ces deux questions: quel est le produit de tous les manses d'un même domaine? - Quel est le produit de chaque manse en particulier? - § 5. Les manses serviles. Leur petit nombre sur les domaines ecclésiastiques. - Leurs corvées, leurs redevances, leur produit annuel. — § 6. Les hospitia. — Quel est leur nombre? — Devoirs féodaux des hospites qui leur sont communs, 1º avec les mansionarii ingenuiles, 2º avec les mansionarii serviles. — Devoirs féodaux qui leur sont particuliers. — Quelle était la véritable condition des hospites? — De quoi se composait un hospitium? — Des redevances en nature des hospitia. — De leurs redevances pécuniaires. — Que rapportaient-ils annuellement à l'abbaye: 1º tous ensemble, 2º chacun en moyenne. -§ 7. Résumé de tout ce qui se rapporte au domaine rural.

Vv. Paris, le 15 Septembre 1858.

> Le Professeur-Adjoint, Sous-Directeur des Études, L. DE MAS-LATRIE.